

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

Nombre de
Conseillers

En exercice : 27
Présent(s) : 24
Votants : 27

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 24 septembre 2020**

Le 24 septembre 2020, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 18 septembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, Mme DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M. CASTELLANO Michel a donné pouvoir à M. BUGNET Jean Marc, M. SOLARI Charles a donné pouvoir à M. GIRARDOT Clément, MME BRET VITTOZ Monique a donné pouvoir à M. DELAFOSSE Loïc

Secrétaire : M LEVEQUE Guillaume

Tampon visa de la
Préfecture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20200924-79-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2020

N°79-2020 – Trail entre Lônes et coteaux – Autorisation de signature de convention

Annexe n°7 – Convention intercommunale pour l'organisation du trail « entre Lônes et Côteaux »

Il est rappelé au Conseil Municipal que les villes de Charly, Grigny, Millery, Montagny et Vernaison, en partenariat notamment avec la Région, la métropole, l'UFOLEP, la Ligue de l'enseignement, l'OMS et le CNDS, organisent chaque année, en octobre, le trail « entre Lônes & Côteaux ». La prochaine édition est programmée le dimanche 11 octobre, et sous toutes réserves de l'évolution des directives sanitaires.

Les modalités de réalisation de cette manifestation font l'objet de conventions proposées aux assemblées délibérantes des communes concernées.

À ce titre, la commune de Millery s'engage à verser une aide financière de 500 € à la ville de Grigny pour l'organisation du trail intercommunal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer la présente convention,**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer chaque année ladite convention, et tous documents s'y rapportant, en cas de reconduction de la manifestation, et sous réserve de la présentation du bilan de l'année précédente,**

- DE PREVOIR une aide financière de 500 € à la ville de Grigny pour l'organisation du trail intercommunal,
- DE PREVOIR de renouveler chaque année cette aide financière de 500 € à la ville de Grigny, pour l'organisation du trail, en cas de reconduction de la manifestation, et sous réserve de la présentation du bilan de l'année précédente.

DE DIRE que les crédits seront prévus au budget au titre des autres contributions (65548)

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents
Extrait certifié conforme
Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 29/09/2020
Et publication 29/09/2020
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

